

Conservation des ressources de pêche: reconstitution du stock de cabillaud en mer d'Irlande

2000/0071(CNS) - 05/04/2000 - Document de base législatif

OBJECTIF : prévoir des mesures techniques visant à reconstituer le stock de cabillaud en mer d'Irlande.
CONTENU : Des avis scientifiques récents émanant du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) indiquent que la quantité de cabillauds adultes actuellement présents en mer d'Irlande a atteint un niveau historiquement bas et risque de continuer à décliner au cours des 2 prochaines années. Il y donc lieu de craindre que ce stock ne soit pas en situation de se reconstituer facilement par le simple biais de la reproduction. Des mesures avaient déjà été prises en vue de protéger les cabillauds adultes pendant la saison du frai 2000 afin de leur permettre de produire autant d'oeufs que possible dans l'espoir que les jeunes cabillauds soient plus abondants cette année. De plus, toutes les parties concernées reconnaissent que trop de cabillauds juvéniles sont tués chaque année et que si ceux-ci étaient plus nombreux à survivre le nombre de cabillauds adultes augmenterait. En conséquence, la Commission propose un règlement visant à renforcer les mesures de protection des juvéniles de cabillaud en instaurant 8 conditions supplémentaires applicables à la pêche au cabillaud en mer d'Irlande. Ces mesures compléteront celles déjà prévues dans le règlement 850/98/CE qui définit les mesures techniques applicables à la pêche dans l'ensemble des eaux communautaires.